



Saint-Constant

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT

AVIS PUBLIC

MODIFICATION DU LIEU DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

AVIS est, par la présente, donné que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant tiendra ses prochaines séances du Conseil municipal, sans la présence du public, à **l'hôtel de Ville de Saint-Constant situé au 147, rue Saint-Pierre**, en raison des mesures sanitaires en vigueur et décrétées par le ministre de la Santé et des Services sociaux, et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Les modalités prévues à l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 s'appliquent. Ainsi, la séance sera publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

Toute question relative à un point porté à l'ordre du jour doit être transmise à l'adresse courriel suivante : greffe@saint-constant.ca avant la tenue de la séance.

Seule la date de publication sur le site Internet officiel de la Ville de Saint-Constant servira, le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

DONNÉ à Saint-Constant, ce 11 janvier 2022.

Me Linda Chau, greffière adjointe